

Commune de LANCRANS

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE BELLEGARDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 26 Juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2017

Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de LANCRANS.

<i>Etaient présents</i>	Mesdames Françoise DUCRET- Marie PEREIRA- Marie-Line VISTALLI- Marjorie MONLOUBOU - Catherine LÉVRIER- Fabienne CESAR Messieurs Christophe MAYET - Jean-Marc COUTURIER - Christian DECHELETTE - Heroé PERRIN-CAILLE - Dominique SCHICKER- Benjamin VIBERT - Bernard DUBUISSON- Guy BEAUREPAIRE.
<i>Excusée</i>	Régine LANÇON donne pouvoir à Françoise DUCRET
<i>Secrétaire de séance</i>	Christian DECHELETTE
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 14 Votants : 15</i>

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 12 Juin 2017

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 12 Juin 2017.

2. Comptes rendus des commissions

Travaux :

Monsieur Christian DECHELETTE expose que la commission d'appel d'offre se réunira le 13 Juillet 2017 à 16h30, pour ouvrir les plis concernant le marché d'accessibilité des bâtiments et de rénovation thermique de la Mairie.

Des travaux sont à prévoir Chemin de la Vrilette

La meule qui était dans le jardin Jacquemet a été installée dans le parc du Pissoux, elle a été nettoyée et est en attente d'un texte historique sur les moulins de Lancrans, qui devrait être rédigé par Guy BEAUREPAIRE.

Une grosse pierre a été installée voie du Tram, pour que les automobilistes ne puissent plus contourner l'interdiction de descendre en voiture au bord de la Valserine.

Chemin de la Molière, les câbles sont enterrés.

Les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Pierre, vont commencer mi-septembre.

Urbanisme :

Madame Françoise DUCRET expose que la Commune est dans l'attente d'un PC modificatif qui devrait être déposé par la SC MASSIRA, en attendant l'octroi de ce permis elle a enjoint l'interruption des travaux sur cette maison.

M.

Vie associative :

Monsieur Dominique SCHICKER expose que les chasseurs ont entièrement rénové la maison rouge, il montre les photos de cette rénovation.

L'ensemble des élus saluent le travail remarquable qui a été fait et remercient très sincèrement les chasseurs pour leur implication dans ce beau projet.

Madame Catherine LEVRIER fait part d'un concert de cuivres qui aura lieu à l'église de Lancrans, le 21 Octobre prochain.

CCAS :

Une ballade est programmée le 10 Septembre, suivie d'un repas canadien.

Le 14 Septembre, « Le bistrot ambulant du CLIC » qui passe dans tous les villages de la CCPB et propose une animation, sera sur notre Commune.

Eau et assainissement :

Monsieur Benjamin VIBERT expose que le poteau incendie Rue de la Pierre a été changé.

Le devis concernant le raccordement eaux pluviales et eaux usées de la maison TETARD/PESENTI a été validé.

Lors du prochain Conseil Municipal, les élus auront à valider le rapport établi par la CCPB, sur le transfert des charges de la Zone d'activités Valserine Crédo. Un amortissement prélevé sur la TPU, sera à prévoir sur 30 ans. Il sera indispensable, que pour l'avenir, les agents du service technique, comptabilisent leurs heures lorsqu'ils assureront le déneigement de la voie qui mène à cette zone d'activités.

La Commune a reçu les plans provisoires qui concernent le relevé topographique de Ballon.

Monsieur Benjamin VIBERT expose qu'en ce qui concerne les travaux Cœur de village, il serait souhaitable d'être attentifs lorsque l'on installera le city stade. Il semblerait en effet, que la colonne d'eau qui va au réservoir de la Forge, passe à cet endroit. Lorsque l'on procédera à la déconnexion dudit réservoir, il faudra donc reprendre la conduite jusqu'au parking du Pissoux.

3. Délibération 2017- 07 -02 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain Dotation territoriale 2018 Aménagement du cœur du village

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil leur volonté de lancer l'opération cœur de village et les grandes orientations qui ont été définies. En effet, la Commune vient de réaliser une opération immobilière d'envergure avec la construction de logements collectifs et d'habitations individuelles. Ce programme a mis en lumière la nécessité d'avoir une analyse et une vue globale sur le cœur du village, afin de répondre à plusieurs objectifs ;

- ✓ Unité paysagère
- ✓ Réappropriation de l'espace par les habitants avec intégration de la ZAC de la Folatière et des nouveaux habitants, sécurisation de la RD 991
- ✓ Création de liaisons douces et sécurisées, pour les piétons, plus particulièrement les enfants et personnes à mobilité réduite.

Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé, en date du 03 Novembre 2016, de conclure un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cœur du village avec la SARL Trait d'Union, pour un montant de 26 945 € HT pour l'AVP, et un coefficient de complexité de 5.48% pour un marché de maîtrise d'œuvre, commande fictive égale ou



supérieure à 783 000 euros (travaux infrastructure et paysage, en mission complète PRO-ACT-EXE-DET-AOR).

Le budget prévisionnel qui a été fait sur plusieurs années a permis d'affecter pour l'année 2017 les crédits qui seront nécessaires au financement de la maîtrise d'œuvre, et d'affecter pour 2018/2019 la somme de 900 000 euros pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental peut intervenir auprès des Communes et leur apporter une aide financière, au titre de la Dotation Territoriale 2018 qui soutient les Communes dans leurs projets d'investissements. Le taux de subvention maximum est de 15%, et la dépense subventionnable ne peut pas excéder 1 000 000 € HT.

Il importe donc de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention, pour l'opération cœur du village.

Le montant total de l'opération est estimé à 1 168 495 €, le montant attendu du Département devrait être de 150 000 € (soit 15% de 1 000 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
Demande une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la Dotation Territoriale 2018, pour l'opération cœur du village ;
Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes demandes et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande ;
Approuve le plan de financement suivant ;

	Dépenses	Recettes
Travaux	1 168 495	
Subvention Région		130 000
Subvention Département		150 000
Subvention Etat (Réserve parlementaire)		20 000
Autofinancement		168 495
Emprunt		700 000

Dit que le montant des travaux restant à la charge de la Commune est estimé à 868 495 €.

Monsieur le Maire ajoute, que les travaux de revêtement de la RD et la mise en conformité des arrêts de cars seront également pris en charge par le Conseil Départemental.

4. Délibération 2017- 07 -03 Demande de subvention pour travaux d'intérêt local Réserve parlementaire Aménagement du cœur du village

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil leur volonté de lancer l'opération cœur de village et les grandes orientations qui ont été définies.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de demander une aide financière, pour travaux d'intérêt local (Réserve parlementaire), l'opération cœur du village.
Le montant total de l'opération est estimé à 1 335 246 € (comprenant acquisition foncière, maîtrise d'œuvre et travaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;
Demande une subvention auprès de Monsieur le Sénateur pour des travaux d'intérêt local, réserve parlementaire, pour l'opération cœur du village ;

MT.

Approuve le plan de financement suivant ;

	Dépenses	Recettes
Achat de terrain	145 000	
Maîtrise d'œuvre et études	91 995	
Travaux	1 076 497	
Subvention Région		130 000
Subvention Département		150 000
Subvention Etat (Réserve parlementaire)		20 000
Autofinancement		313 488
Emprunt		700 000
Total	1 313 488	1 313 488

5. Délibération 2017- 07 -01 Modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2017

Monsieur le Maire expose qu'un Conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 23 Juin 2017. En ce qui concerne les rythmes scolaires, les membres du conseil d'école ont approuvé le retour à 4 jours de classe par semaine dès la rentrée 2017, avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Cette proposition a été envoyée à la DOS ainsi qu'à l'IEN de circonscription.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, leur avis sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix et 2 abstentions (Guy BEAUREPAIRE et Bernard DUBUISSON);

Donne un avis favorable au retour à 4 jours de classe par semaine, dès la rentrée 2017, avec les horaires suivants ; lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Dit que le décret concernant les rythmes scolaires n'étant pas paru officiellement, et que sa parution pouvant avoir un impact sur les vacances scolaires ; que si tel était le cas, la décision de modifier les rythmes scolaires serait reportée pour la rentrée 2018.

6. Commission scolaire

Madame Marie PEREIRA expose que lors du dernier conseil d'école et aux vues des effectifs chargés de l'année scolaire 2017/2018 chez les petits, il a été demandé aux élus s'il était possible d'envisager deux postes d'ASTEM à plein temps.

La commission scolaire va travailler sur ce sujet, et regarder si cela peut entrer dans l'enveloppe budgétaire.

Le point téléphonique est en suspens, Monsieur Christian DECHELETTE est chargé de reprendre ce dossier, il va aller voir les institutrices, pour connaître leurs besoins.

Madame PEREIRA expose qu'en cette fin d'année l'équipe enseignante a retrouvé un apaisement et une stabilité.

La commission scolaire remercie les enseignantes pour leur travail et Monsieur l'Inspecteur Académique pour sa disponibilité et son implication dans l'école.

La remise des dictionnaires pour les enfants de CM2 aura lieu vendredi 30 Juin.

L'arrosage du jardin de l'école devrait être fait par les services techniques.

7 Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique concernant l'extension de la carrière FAMY a lieu en ce moment et se terminera le 30 Juin. Il demande à ce qu'un avis de principe soit donné sur cette extension.

Le Conseil Municipal et à l'unanimité donne un avis favorable.

Monsieur Benjamin VIBERT ajoute qu'une demande formelle pourrait être faite auprès du commissaire enquêteur, pour que puisse être déterminée le statut des poteaux incendie qui sont situés sur la carrière, ceci dans le but de savoir qui doit prendre en charge leur entretien. Dans le cas contraire, il contactera directement l'entreprise.

Monsieur le Maire expose que la section des anciens combattants vient d'être dissoute, le solde bénéficiaire de cette association, soit 300 euros a été donné au CCAS. Les élus remercient très sincèrement les responsables de la section pour leur générosité et leur implication dans la vie de la Commune.

Madame Marjorie MONLOUBOU fait part de l'inquiétude des membres du sou des écoles, suite à la vente de l'école de la Pierre. En effet, ils souhaiteraient savoir si un local a été trouvé pour stocker leur matériel, qui est entreposé à l'école de la Pierre.

Monsieur le Maire lui répond qu'un garage Rue de la Cambochette sera mis à la disposition du sou des écoles. Pour ce qui est de leurs réunions, elles se feront dans la salle du pressoir. Mr Christian Déchelette rappelle que les travaux pour apporter l'électricité nécessaire éventuellement pour un congélateur devraient être réalisés rapidement.

Monsieur le Maire remercie encore une fois les chasseurs.

Il remercie également Monsieur Jacques DURAND (responsable des routes du Conseil Départemental) pour son implication dans le projet Cœur de village.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder. Sans observation, il lève la séance à 21 heures 40.

Le secrétaire de séance,
Christian DECHELETTE



Le Maire,
Christophe MAYET



